



Réponse au postulat de Mme Sara Soto et consorts

« Art Urbain : pour une géographie de sites dédiés »

Rapport-préavis N° 2020 / 51

Lausanne, le 19 novembre 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le street art comporte différentes formes d'art dont le graffiti. Il a acquis ses lettres de noblesse en entrant au musée et dans les galeries d'art. C'est aussi un objet d'étude de l'histoire de l'art ou de la sociologie urbaine.

Florissant sur des murs de la Ville de Lausanne, le graffiti est à la convergence de plusieurs politiques publiques. Il est valorisé en tant que plus-value d'art urbain et d'attrait touristique, tout en étant simultanément réprimé lorsqu'il dégrade édifices et bâtiments publics et privés. Viennent compléter ces mesures, des actions préventives, comme des ateliers d'art urbain par exemple, pour rappeler qu'il est illégal en dehors des espaces mis à disposition par la Ville de Lausanne.

Etre éphémère constitue l'essence de cet art urbain. D'un côté, des démarches de conservation et de valorisation sont entreprises par des villes, comme Paris ou Catane. Elles peuvent aller de l'inventaire de ces œuvres à la pose de plexiglas de protection. D'un autre côté, l'art urbain est un art vivant au rythme de la ville et de ses aléas, qu'ils soient météorologiques, de développement urbain ou de la propreté urbaine.

Les artistes sont bien conscients du côté provisoire de leurs créations et c'est même ce qui en fait le côté attirant pour eux. C'est un des atouts de cet art particulier.

Les perspectives en ville de Lausanne sont, dans un premier temps, de maintenir la politique de mise à disposition de nouveaux lieux, comme un graffpark. Dans un second temps, et selon les conclusions d'une étude mandatée par la Ville, il s'agira de développer une stratégie adéquate de conservation de ce street art.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Sara Soto et consorts « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés », déposé le 8 mai 2018 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 22 mai 2018. Après un bref historique et un état des lieux de l'art urbain à Lausanne, ce rapport-préavis passe en revue les approches de valorisation et de conservation proposées par la Ville sur cette thématique.

3. Préambule

Sans remonter jusqu'aux grottes de Lascaux, l'art des peintures murales est un phénomène très ancien. Il a réémergé en tant qu'art urbain, dans les années 1970 aux Etats-Unis, avant de toucher l'Europe et la Suisse dans les années 1980. Né dans le sillage du rap et assimilé à la culture hip-hop, le graffiti et le tag sont les expressions les plus connues de l'art urbain (ou son synonyme street art en anglais). Il est important de faire la distinction entre graffiti et tag.

Le tag est l'expression la plus simple, mais aussi la plus décrite de l'art urbain. C'est une signature, un pseudonyme calligraphié. Très souvent réalisés avec un stylo feutre indélébile (marker), les tags sont « posés » sur des murs, du mobilier urbain, des devantures de magasins.

Le graffiti est la forme la plus noble et répandue de l'art urbain. Il s'agit d'un dessin élaboré qui peut prendre différents aspects, que ce soit des lettrages, faits de lettres stylisées de grande taille, très colorées et dont la calligraphie est parfois si poussée, qu'il est difficile d'en décrypter le sens. Ce sont aussi des fresques associant écriture, couleurs, personnages et paysages pour décrire une scène ou raconter une histoire sur un support de grande surface. Le graffiti est réalisé avec des bonbonnes de spray spécifiques au graffiti.

A côté de ces deux grandes tendances, les formes de l'art urbain se sont passablement développées depuis les années 2000 avec la mosaïque, la craie, le collage, le pochoir, les stickers (autocollants) ou le graffiti végétal, réalisé à partir de mousses et de lichens. Mais peu importe la technique utilisée, ces différentes formes de street art ont toutes un point commun : elles sont éphémères. En effet, par définition, l'art urbain est un art vivant au rythme de la ville et de ses aléas, qu'ils soient météorologiques, de développement urbain ou de la propreté urbaine.

Les artistes sont bien conscients du côté provisoire de leurs créations et c'est même ce qui en fait le côté attirant pour eux, c'est un des atouts de cet art particulier.

Les interventions artistiques dans la ville ne sont pas pour autant toutes de l'art urbain. Certaines créations, bien qu'installées dans l'espace urbain, ne répondent pas aux définitions ci-dessus du street art. Relevant de l'art contemporain, elles se distinguent du street art par leur institutionnalisation (ce sont généralement des commandes), par leurs auteur·trice·s (des artistes qui se réclament en tant que tel·le·s) et par leur projet pérenne.

Toutefois, la frontière entre street art et art contemporain n'est pas figée. Avec l'entrée du street art dans les musées et les galeries, la commercialisation et la monétisation des œuvres, on assiste à un phénomène paradoxal qui ressort dans ce postulat. Une ville peut-elle, doit-elle protéger des œuvres se trouvant dans l'espace public, même si celles-ci ont été produites sans autorisation, voire même de façon illégale ?

4. Comparatif des approches urbaines

Les autrices du postulat citent la politique de conservation urbaine récemment développée par la Ville de Paris. Le tag et le graffiti sont en même temps des actions à valoriser, à prévenir et à réprimer. Le tag et le graffiti sont considérés selon les contextes comme art ou saleté urbaine. Ils sont à la croisée de trois approches des pouvoirs publics, répressive, préventive et valorisante.

La Ville de Lausanne contrôle régulièrement son patrimoine bâti. En cas de détérioration de l'espace public et d'atteinte aux bâtiments publics, elle intervient et, en cas d'interpellation, les auteurs des dommages à la propriété sont punis, conformément au code pénal. Dotée d'une équipe anti-tag, la Ville de Lausanne possède aussi des véhicules équipés de machines de nettoyage spécifiques aux tags et graffitis. Toutefois, l'approche répressive a montré ses limites, comme le souligne la Municipalité dans sa réponse du 30 mars 2017¹ : « *Le nettoyage des graffitis et des tags est un perpétuel combat. Constatant que la prévention et la mise à disposition des surfaces permettaient de combattre plus efficacement les tags sauvages, la Municipalité a mis en place une démarche pluridisciplinaire et établi un dialogue avec les graffeurs lausannois par l'intermédiaire du délégué jeunesse....* ». Cette démarche trouve son origine dans le préavis N° 2003/37² qui lance le projet d'encouragement à la créativité avec le projet « Arrondis et couleurs sur la Ville ».

La position des pouvoirs publics et judiciaire vis-à-vis des graffitis a évolué dans le temps. La Ville de Zurich offre un excellent exemple du changement de paradigme envers l'art urbain. En l'espace de 30 ans, sa position est passée de la répression à la valorisation.

¹ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pierre Oberson et consorts déposée le 15 novembre 2016, « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! ».

² Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne (agenda 21), 4^e partie : éducation et formation, Lausanne le 31 juillet 2003.

Harald Naegeli³, reconnu comme pionnier suisse du street art, a été condamné à une double peine, neuf mois de prison ferme et plus de CHF 100'000.- d'amendes, pour ses graffitis dans les années 80. Trente ans plus tard, l'interprétation de la justice a été différente lorsque l'administration a, à nouveau, porté plainte contre l'artiste. Cette fois, la justice ne l'a pas condamné à une peine pécuniaire ou autres, mais a demandé aux parties de trouver un accord, chose faite. Toutefois, le statut d'artiste connu et reconnu et l'élévation des graffitis au statut d'art ayant fait son entrée au musée n'induit pas une immunité. En 2020, le Kunsthhaus de Zurich a porté plainte contre M. Naegeli, aujourd'hui âgé de 80 ans, pour des graffitis réalisés sur ses murs. Au même moment, M. Naegeli a reçu le prix de l'art de la Ville de Zurich. Les approches répressive, préventive et de valorisation continuent donc de cohabiter.

5. Approche valorisante de la Ville de Lausanne

Comme souligné par les rapportrices, la Ville de Lausanne n'a pas attendu l'arrivée d'artistes comme Banksy, Keith Haring, Shepard Fairey ou Invader⁴ dans les salles de vente pour s'intéresser à ce phénomène. Depuis les années 1990, elle suit une politique encourageant l'art urbain, par exemple en créant des espaces d'expression ou en organisant des ateliers d'initiation à l'art urbain. Cette politique, basée sur le dialogue plutôt que la répression, a non seulement évité une prolifération de graffitis illégaux, mais aussi permis à la scène artistique locale de se développer, de s'améliorer et d'être une des plus reconnues de Suisse.

Ainsi depuis 1992, la Ville met à disposition des murs aux writers (graffeurs). Au nombre de 11 en 2020, ces espaces en libre accès augmentent ou diminuent en fonction des opportunités urbanistiques. Ces murs sont connus des milieux du graff et leurs localisations peuvent être trouvées sur internet à la page www.lausanne.ch/art-urbain. Il est à noter qu'avec ce réseau de « Hall of fame », murs autorisés à la pratique du graff, la Ville de Lausanne est l'une des villes suisses, si ce n'est la ville, offrant le plus grand nombre d'espaces légaux pour la pratique du graffiti. C'est dans le même esprit que la délégation à la jeunesse est à la recherche d'une friche pour installer, même de manière provisoire, un graffpark, nouvel espace inédit en Suisse, qui pourrait être un lieu de rencontre, de création et d'échange entre les pratiquant·e·s débutant·e·s et chevronné·e·s de la région.

C'est aussi en mettant sur pied, chaque année depuis 2004, des ateliers d'arts urbains que la Ville, par sa délégation à la jeunesse, permet d'initier des jeunes aux différentes techniques, tout en leur rappelant les risques du graffiti illégal.

On peut aussi souligner que la Ville ou des propriétaires privés font maintenant appel à des graffeurs pour embellir des murs, des façades ou des passages souterrains. Depuis 2009, de très nombreuses armoires techniques ont ainsi pris des couleurs grâce à des artistes locaux ou aux étudiants·e·s du Centre d'Orientation et Formation Professionnelles (COFOP).

L'art du graffiti et les fresques murales transcendent les milieux en s'affichant, par exemple, à la rue Centrale avec la fresque de Titeuf, sur les murs et bureaux paroissiaux de Bellevaux ou tout récemment à la rue Cité-Derrière.

Pour terminer ce rapide tour d'horizon des actions déjà mises en place par la Ville, on ne peut pas passer sous silence l'exposition « Couleurs sur la ville – histoire du graffiti à Lausanne » qui s'est tenue en mai 2016 au Forum de l'Hôtel de Ville. Fructueuse collaboration entre les acteur·trice·s de la scène lausannoise et la Ville de Lausanne, cette exposition a connu un vif succès et a permis de mettre en avant un art peu connu du grand public.

6. Perspective de développement

Aujourd'hui, la Ville de Lausanne, comme la plupart des villes du monde, se trouve donc confrontée à un dilemme : que faut-il faire de ces œuvres qui ont fleuri au fil du temps sur ses murs ?

³ <http://www.sikart.ch/KuenstlerInnen.aspx?id=4003330>, dictionnaire sur l'art en Suisse.

⁴ Artiste de rue et mosaïste français connu pour sa série de mosaïques « Space invaders » réalisées à travers le monde.

Comme on l'a vu, une solution trop radicale de protection physique, au moyen de vitres ou de panneaux de plexiglas par exemple, irait à l'encontre même de la philosophie de l'art urbain, éphémère par définition. De plus, quelle autorité pourrait décider du bien-fondé de protéger telle fresque plutôt que telle autre ? Selon quels critères esthétiques, économiques ou de notoriété ? Sans même parler du risque de figer la ville à une époque, à une esthétique donnée.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, l'idée serait plutôt de valoriser les lieux d'expression existants et de répertorier régulièrement les œuvres présentes dans l'espace public lausannois. En effet, pour la Municipalité, il est plus important de défendre des espaces de créations plutôt que des œuvres éphémères par essence.

6.1 Valorisation culturelle et attractivité touristique

Pour ce faire, une signalétique dédiée sera mise en place par la délégation à la jeunesse sur les espaces d'expression en libre accès. Cela permettra aussi de rappeler aux artistes les règles en usage pour l'utilisation de ces murs, à savoir : « Les œuvres ne pourront contenir aucun message violent, injurieux, sexiste, raciste ou homophobe, ni avoir des visuels pouvant choquer (sexuel, armes, etc.). En cas d'abus, des dénonciations pourraient intervenir. »

Ces panneaux seront répertoriés dans un plan qui permettra aux personnes amatrices ou aux touristes de suivre un parcours, mettant en valeur l'art urbain à travers la ville, dans le même esprit que les guides « Art en ville » déjà publiés par la Ville. Fruit d'une collaboration entre Lausanne-Tourisme et la Ville, une première édition devrait voir le jour en 2021. Ce type de visite alternative d'une ville est de plus en plus apprécié et devient un atout touristique.

6.2 Développer une stratégie de conservation patrimoniale du street art

Longtemps considéré comme mineur, le street art suscite aujourd'hui l'intérêt des historien·ne·s de l'art. Echappant aux critères académiques, il réclame un appareil critique spécifique et des mesures de conservation adaptées, faute de quoi il perdrait son sens.

Pour disposer d'une évaluation qualitative du street art à Lausanne, la Municipalité a commandé une étude à un historien de l'art lausannois spécialisé dans ce domaine. Celui-ci s'appuiera sur un inventaire photographique des principaux sites lausannois de tags et de graffitis, réalisé entre mars et juillet 2020. Il replacera le cas lausannois dans le contexte global de l'art urbain et répondra notamment à des questions très concrètes telles que : cela a-t-il du sens de considérer certaines interventions d'art urbain comme patrimoniales ? Si oui, lesquelles et sur quels critères ? Faut-il alors les protéger et comment ? Faut-il documenter ces œuvres et si oui comment ? Quelle philosophie adopter à l'avenir, en termes de surveillance, d'accompagnement, de conservation et de documentation ?

Mandatée par la Ville, cette étude, dont les résultats sont attendus en 2021, doit permettre à la Municipalité de développer une stratégie adéquate de conservation du street art.

7. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

9. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

9.1 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2020 / 51 de la Municipalité, du 19 novembre 2020 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Soto et Alice Genoud « Art urbain pour une géographie de sites dédiés ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter